

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail-Démocratie-Paix

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 79 / 085 du 12/02/79  
relevant Monsieur ONONGO-EBANZA Joseph,  
Professeur de CEG de 6e échelon des  
fonctions de Directeur Général de la  
Radio-Diffusion Télévision Congolaise.

LE PRESIDENT DU COMITE PREPARATOIRE AU 3e CONGRES  
EXTRAORDINAIRE DU P.C.T., CHEF DE L'ETAT,  
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu l'Acte n° 005/PCT/CC du 7 février 1979 portant fonctionne-  
ment et organisation des Pouvoirs Publics ;  
Vu la Constitution du 24 juin 1973 ;  
Vu l'acte n° 004/PCT/CC du 5 février 1979 portant institu-  
tion, expédition des affaires courantes de l'Etat ;  
Vu le décret n° 77/706 du 20 décembre 1977 portant nomina-  
tion de Monsieur ONONGO-EBANZA en qualité de Directeur Général de la  
R.T.C. ;  
Vu le décret n° 77/448 du 30 août 1977 portant organisation  
et attributions du Ministère de l'Information.

DECRETE :

Article premier.- Monsieur ONONGO-EBANZA, Professeur de CEG de 6e éche-  
lon, précédemment Directeur Général de la Radio-Diffusion Télévision  
Congolaise est relevé de ses fonctions. L'intéressé est remis à la  
disposition de son administration d'origine.

Article 2.- Toutes dispositions antérieures contraires au présent  
décret sont abrogées.

Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date  
de signature, sera enregistré et publié au Journal officiel de la  
République Populaire du Congo.

Fait à Brazzaville, le 12 FEVRIER 1979

Par le Président du Comité Préparatoire  
du 3e Congrès Extraordinaire du P.C.T.,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
des Ministres,

Le Président de la Commission Economique  
du Comité Préparatoire au 3e Congrès Extra-  
ordinaire, du PCT, Premier Ministre, Chef du  
Gouvernement, Ministre du Plan

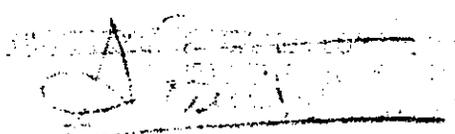
Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Ministre des Finances,

Henri IOPES.-

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la Justice,  
Garde des Sceaux,

  
André MOUELE.-

Le Ministre de l'Information  
et des Postes et Télécommunications,

  
J.P. NGOMBE.-